



PROCES-VERBAL

Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 17 décembre 2025

Le 17 décembre 2025, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni à 20 heures en séance publique sous la présidence de Monsieur **Louis BONNET**, Maire.

La séance a eu lieu à l'Hôtel de Ville en salle du Conseil. Outre les membres du conseil et le personnel nécessaire au bon déroulement de la séance, le public qui le souhaitait a donc pu y assister.

Étaient présents :

M. Louis BONNET, Mme Joséphine AUDRIN, M. René CECCHETTO, Mme Véronique BERGER, M. Jean-Louis BOURRIÉ, Mme Cécile DÉMENKOFF, M. Silvère JOUBERTEAU, Mme Sophie CLÉMENT, M. Jean-Philippe ACHARD, M. Amélie ROUSSELLE, Mme Geneviève GABORIT-DUPILLE, M. Vincent FLEGON, M. Patrick LECOQ, Mme Christine JACQUES, M. Julien BREMOND, M. Claude COMMÈRES, M. Bruno GANDON, M. Franck PETIT, M. Jean-François CLAPAUD, M. Stéphane CLAUDON, Mme Maria DUFOUR.

Ont donné procuration :

- Mme Yvonne VIRDIS à M. René CECCHETTO
- Mme Amandine APPLANAT à M. Vincent FLÉGON
- Mme Élodie BOFFELLI à M. Silvère JOUBERTEAU
- Mme Anne MUH à Mme Maria DUFOUR

Absent(s)

- Mme Angélina LEROUX
- Mme Aurélia PISANI
- Mme Ève GALLAS
- M. Patrick ZAMBELLI

Conseillers en Exercice : 29

Conseillers présents à l'ouverture de la séance : 21

Procuration : 4

Quorum : 15

Informations

M. le MAIRE remercie les services pour le marché de Noël, du mercredi au dimanche. Beaucoup de personnes présentes. M le Maire informe également de la démission de M George Michel et accueille la personne suivante sur la liste, Mme Amélie Rousselle, qu'il remercie de sa présence. Il poursuit en évoquant la crèche Pirouette : le Maire demandait à ce que les subventions COVE soient réévaluées, ce qui n'a pas été simple compte-tenu du fait du statut de la crèche.

Il rappelle qu'en 2023 elle avait perçu 29 500 € de subventions ; suite à l'intervention de M Bonnet, un audit avait été réalisé. Suite aux conclusions de cet audit, en 2024 la crèche a perçu 115 910 € et en 2025 189 302 € de subvention, compte-tenu du nombre d'enfants et du plein-usage des jours de présence des enfants.

A 20H06 Mme Geneviève GABORIT-DUPILLE arrive en salle du Conseil.

Concernant les colis de Noël : 290 colis simples et 125 colis duos - pour les couples - sont en train d'être distribués.

Il poursuit en évoquant l'EHPAD : il évoque l'arrivée qu'il y a une nouvelle Directrice assistée par le Directeur de l'hôpital de Carpentras, qui s'est engagé à mettre en place un plan de financement. Cela a notamment abouti l'octroi d'une subvention exceptionnelle de l'ARS (Agence Régionale de Santé) de 400 000 €.



PROCES-VERBAL

Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 17 décembre 2025

Par ailleurs, M le Maire indique que l'appartement où séjourne actuellement l'ancienne Directrice va être vendu. L'ensemble de ces mesures (vente immobilière, subvention exceptionnelle) ayant vocation à permettre de redresser les finances de l'EHPAD.

M. le Maire rappelle ensuite que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée **au lundi 05 janvier 2026**. M CLAPAUD intervient pour indiquer que cela va faire travailler des agents municipaux en période de fête.

M. le Maire poursuit concernant la date du 10 janvier 2026 pour les vœux à la Boiserie ; il évoque la famille ukrainienne hébergée pendant 2 ans à Gondoin ; il a gardé contact via les réseaux sociaux, et à ce jour la famille va bien.

Enfin M le Maire propose une minute de silence à la suite des attentats de Sidney (Australie) dans lequel il y aurait (aucune confirmation) un Mazanais blessé. 1 minute de silence est observée.

M. le MAIRE procède à l'ouverture de séance à 20h10.

Adoption du Procès-Verbal de la séance du 17 décembre 2025

Observations :

M CLAUDON : lors de la première question, j'étais intervenu à la fin en précisant que vous n'étiez que 14 et que le conseil se tenait parce que l'opposition était restée, et ça n'apparaît pas dans le procès-verbal.

M LE MAIRE : on le rajoutera. J'avais aussi une observation à faire : c'est que dans l'adoption du précédent procès-verbal, a été rajouté le fait que j'aurais dit, à la fin de la délibération : « on n'est pas en Afrique, la chaleur ne durerait pas six moins, ce n'est pas bien grave ». On a vérifié, « ce n'est pas bien grave » n'a pas été prononcé.

M CLAUDON : le micro a peut-être été coupé.

M LE MAIRE : le micro était branché car on entend toute la phrase.

M CLAPAUD : concernant la question diverse de Mme AUDRIN sur la Ferraille. Ce dossier date. J'ai lu dans le compte-rendu que vous, M BONNET, faisiez état d'une réunion chez le Sous-Préfet et que la DDT était présente. Souvenez-vous M BONNET, quand nous étions dans l'opposition, votre prédécesseur nous avait invité à une réunion avec le Sous-Préfet sur ce même dossier car il avait estimé que l'opposition devait être associée. Pourquoi vous, M BONNET, n'avez pas associé l'opposition ?

M LE MAIRE : en début de mandat j'ai invité un membre de l'opposition en Sous-Préfecture. Là c'était une convocation du Sous-préfet qui invitait des personnes désignées : le maire, madame la première adjointe ainsi que le directeur général. Ce n'est pas moi qui étais à l'origine de l'invitation.

M CLAPAUD : certes mais vous auriez pu amener le sujet. L'opposition aurait été informée.

M LE MAIRE : Dans tous les cas ça n'aurait pas changé grand-chose auprès de Grand Delta Habitat et je vous ai quand-même informé.

Monsieur le MAIRE soumet au vote le procès-verbal qui est approuvé comme suit :

VOTE		
POUR : 19	CONTRE : 5	ABSTENTION : 1
	M. Bruno GANDON M. Franck PETIT M. Stéphane CLAUDON Mme Maria DUFOUR Mme Anne MUH	M. Jean-François CLAPAUD

De 21h20 à 21h40 : M Bruno GANDON quitte la table du Conseil. Il revient siéger à 21h40.



PROCES-VERBAL

Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 17 décembre 2025

M. LE MAIRE conclu et passe à l'ordre du jour.

RESSOURCES HUMAINES

1. Risques statutaires - adhésion au contrat groupe d'assurance porté par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Vaucluse - délibération rectificative

Rapporteur : Mme Véronique BERGER.

Observations : néant.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal :

- Approuve la rectification du taux de cotisation applicable aux agents affiliés à la CNRACL telle que présentée [ci-dessus [NDRL : cf. délibération].
- Dit que tous les autres dispositifs de la délibération initiale n°DEL2025_11_04 du 19 novembre 2025 restent inchangés et applicables.
- Décide que la présente délibération sera annexée à la délibération n°DEL2025_11_04 du 19 novembre 2025.
- Autorise le maire à signer la convention et tous documents nécessaires à son exécution.

VOTE
UNANIMITÉ

M. le MAIRE poursuit l'ordre du jour.

2. Rapport Social Unique 2024 - prise d'acte

Rapporteur : Mme Véronique BERGER.

Observations :

M CLAPAUD : si on compare par rapport à 2022, on passe de 62 à 69 agents. L'absentéisme a augmenté - aussi bien en jours d'absence et en jour de carence – de façon très sensible. C'est un constat de la collectivité.

M LE MAIRE : concernant l'augmentation, quand il y a des arrêts, on recrute du temps partiel. Et ils sont comptés dans les agents.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal :

- Prend acte de la présentation du rapport social unique au titre de l'année 2024 tels qu'annexée.

PRISE D'ACTE

M. le MAIRE poursuit l'ordre du jour pour les points inscrits en **finances**



PROCES-VERBAL

Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 17 décembre 2025

FINANCES

3. Demande de fonds de concours – fonds proximité

Rapporteur : M. René CECCHETTO

Observations :

M. LE MAIRE : ce serait bien que ce fonds de concours soit plus important. La plupart des fonds de la COVE vont à Carpentras, et pour tous les projets (gare du numérique, etc.) ce sont bien plus que 25 000 € de subvention. Par ailleurs M le Maire fait remarquer que Mazan a autant de subvention qu'une plus petite commune comme Flassan.

M GANDON : il y a eu la réforme de la taxe professionnelle. La majeure partie des entreprises sont situées à Carpentras. Il est logique qu'une grande partie de la dotation aillent à une commune qui a les infrastructures du développement économique.

M le MAIRE : Je vous invite à aller voir la gare du numérique et voir comment cela fonctionne.

M GANDON : ça fonctionne ! ça fonctionnera mieux plus tard, mais ça fonctionne.

M le MAIRE : si je souligne ça c'est que la répartition n'est pas forcément égalitaire.

M CLAPAUD : M Georges Michel a-t-il démissionné de la COVE ?

M le MAIRE : oui.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal :

- Autorise M. le Maire à solliciter l'attribution du fonds de concours de proximité auprès de la Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat Venaissin (CoVe) à hauteur de 12 500 € pour le projet susmentionné.
- Autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à son exécution.

VOTE

UNANIMITÉ

4. Demande de fonds de concours – fonds patrimoine - *études préalables à la restauration de la chapelle des Pénitents blancs*

Rapporteur : M. René CECCHETTO

Observations :

M. CLAUDON : ce sont de nouvelles études ?

M le MAIRE : ce sont des études qui remontent à 2022. Ces études ne sont pas perdues et concernent : le plafond et la structure elle-même. Il y a un gros travail de structure à faire.

M PETIT : j'apprends que la chapelle n'appartient pas à la commune mais à une association. Et les biens du musée à qui appartiennent-ils ?

M le MAIRE : L'association Culture et Patrimoine a un certain nombre de pièces, tout comme des particuliers mais aussi la commune. Certaines sont classées aux Monuments Historiques qui ne peuvent pas être « touchées ». Ces biens sont à l'abri. Il y a un inventaire complet qui a été fait par la DRAC, un travail remarquable d'ailleurs.



PROCES-VERBAL

Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 17 décembre 2025

M. le Maire soumet la délibération au vote. Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal :

- Autorise M. le Maire à solliciter l'attribution de la somme de 22 948,64 € au titre du fonds de concours patrimoine de la Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat Venaissin (CoVe) pour le projet susmentionné.
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment les demandes de versement.
- Dit que cette somme sera rattachée au budget principal 2025.

VOTE

UNANIMITÉ

5. Demande de fonds de concours – fonds patrimoine - *valorisation de l'acoustique de l'église paroissiale Saint-Nazaire-et-Saint-Celse*

Rapporteur : M. René CECCHETTO

Observations : néant.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal :

- Autorise M. le Maire à solliciter l'attribution du fonds de concours patrimoine auprès de la Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat Venaissin (CoVe) à hauteur de 7 312,00 € pour le projet susmentionné.
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment les demandes de versement.

VOTE

UNANIMITÉ



PROCES-VERBAL

Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 17 décembre 2025

6. Budget principal 2025 - décision modificative n°1

Rapporteur : M. René CECCHETTO

Observations : néant.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal :

- Approuve les virements de crédits présentés par la décision modificative n° 1 pour le budget principal 2025, en fonctionnement et en investissement, telle que définie dans les tableaux ci-dessous.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
6156 Maintenance	-5 000,00			
CHAPITRE 011	-5 000,00			
739221 - FNGIR		5 000,00		
CHAPITRE 014		5 000,00		
TOTAL	- 5 000,00	5 000,00		

INVESTISSEMENT	DÉPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
024 - Produits des cessions				220 300,00
CHAPITRE 024				220 100,00
21351 – installations générales, aménagements des constructions		150 100,00		
CHAPITRE 21		150 100,00		
2313 - Constructions (en cours)		70 200,00		
CHAPITRE 23		70 200,00		
Total		220 300,00		220 300,00

· Adopte la décision modificative n° 1 au budget de la ville, exercice 2025.

· Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à son exécution.

VOTE		
POUR : 19	CONTRE : 3	ABSTENTION : 3
	M. Stéphane CLAUDON Mme Maria DUFOUR Mme Anne MUH	M. Bruno GANDON M. Franck PETIT M. Jean-François CLAPAUD



PROCES-VERBAL

Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 17 décembre 2025

7. Autorisation d'ouverture anticipé des crédits d'investissement avant le vote du Budget 2026

Rapporteur : M. René CECCHETTO

Observations :

M. CLAPAUD : je ne vais voter un blanc-seing pour des dépenses d'investissement, donc je vais voter contre.

M. LE MAIRE : je vous rappelle que si nous ne votions pas, à l'issue des élections du mois de mars, l'équipe qui arrivera à la suite n'aurait pas la possibilité de dépenser des investissements.

M. PETIT : c'est le paradoxe ! car je vous rappelle qu'il y a le vote du budget qui arrive. Effectivement vous auriez peut-être eu la possibilité de faire, mais les prochains [NDLR : élus] feront ce qu'ils voudront.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal :

- Approuve les propositions d'ouverture anticipée de crédits.
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026 de la Commune.
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE		
POUR : 19	CONTRE : 6	ABSTENTION : 0
	M. Stéphane CLAUDON Mme Maria DUFOUR Mme Anne MUH M. Bruno GANDON M. Franck PETIT M. Jean-François CLAPAUD	

M. le MAIRE poursuit l'ordre du jour pour les points inscrits en **urbanisme**.

URBANISME

8. Adressage : Dénominations des voies - chemin du Jonquier

Rapporteur : Mme Joséphine AUDRIN

Observations : néant.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal :

- Approuve la dénomination des voies communales comme suit :

Voies existantes à nommer	
Ancienne adresse	Nouveau nom de voie
78, chemin du Jonquier	Impasse de la Clairette
127, chemin du Jonquier	Impasse du Grenache

- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE
UNANIMITÉ



PROCES-VERBAL

Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 17 décembre 2025

9. Adressage : Dénominations des voies - chemin de Blayne

Rapporteur : Mme Joséphine AUDRIN

Observations :

M COMMERES : quel est le délai pour que le changement d'appellation soit effectif ?

Mme AUDRIN : les deux adresses sont valables pendant 6 mois.

M LE MAIRE : il arrive qu'effectivement, du courrier ne soit pas distribué, mais évidemment La Poste est informée.

M COMMERES : je l'ai déjà signalé mais le voisin, M FLAMAND qui est décédé, continue de recevoir du courrier.

M CLAUDON : je me suis occupé de ce monsieur pendant des années, il était sous tutelle. Il faudrait peut-être se rapprocher de cet organisme de tutelle.

M LE MAIRE : nous sommes passés chez ce monsieur il y a peu. Cela fait une quinzaine de jours que nous savons officiellement que cette personne est décédée. Le service population n'alerte pas sur les décès, ni moi, ni La Poste. Mais on s'en occupe.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal :

· Approuve la dénomination des voies communales comme suit :

Voies existantes à nommer	
Ancienne adresse	Nouveau nom de voie
20, chemin de Blayne « Lieu-dit La Bourette »	Impasse de l'Olivette
126, 126A, 126B, chemin de Blayne	Impasse du Danlas
363, chemin de Blayne	Impasse du Chasselas
407, chemin de Blayne « Lieu-dit La Malautière »	Impasse du Cabernet
407, 408, 416, chemin de Blayne « Lieu-dit La Bruyssande »	Impasse du Viognier
716, 726 chemin de Blayne	Impasse des Amourié
1086, chemin de Blayne	Chemin du Lival

. Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE

UNANIMITÉ



PROCES-VERBAL

Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 17 décembre 2025

10. Adressage : Dénominations des voies - ancienne route de Mormoiron-

Rapporteur : Mme Joséphine AUDRIN

Observations : néant.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal :

- Approuve la dénomination des voies communales comme suit :

Voies existantes à nommer	
Ancienne adresse	Nouveau nom de voie
45, ancienne route de Mormoiron	Impasse du Cardinal
143, ancienne route de Mormoiron « Lieu-dit La Bruyssande »	Impasse du Cinsault
788, ancienne route de Mormoiron 788, route de Mormoiron 788, avenue de Mormoiron 788, la Venue de Mormoiron 836, route de Mormoiron « Lieu-dit le Jonquier EST »	Chemin du Mourvèdre
836, route de Mormoiron 836, La Venue de Mormoiron	Impasse du Carignan
1090, route de Mormoiron 1090, la Venue de Mormoiron « Lieu-dit Jonquier EST » Chemin rural dit du Jonquier	Chemin du Merlot

- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE
UNANIMITÉ

11. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain « Petites Villes de Demain » (OPAH-RU PVD) – Avenant n°1 à la convention cadre

Rapporteur : Mme Joséphine AUDRIN

Observations :

M CLAUDON : l'ensemble de ce budget va toucher une partie spécifique ? Les Arcades ?

Mme AUDRIN : il y a une erreur sur l'intitulé de la délibération [NDRL : telle que transmise dans l'ordre du jour]. Ça ne concerne pas les Arcades, mais l'ensemble du centre-ville.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet d'avenant n°1 à la convention cadre de l'OPAH de renouvellement urbain « Petites Villes de Demain » (OPAH-RU PVD) et ses annexes tels que joints à la présente délibération
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer cet avenant et tous actes aux effets ci-dessus.

VOTE
UNANIMITÉ

M. le MAIRE poursuit l'ordre du jour pour les points inscrits en **affaires générales**.



PROCES-VERBAL

Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 17 décembre 2025

12. Opération Dérogation au repos dominical du magasin U Express - avis.

Rapporteur : M. Louis BONNET

Observations : néant.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal :

- Décide de donner un avis favorable aux ouvertures dominicales de l'établissement de commerce de détail U-Express implanté à Mazan, à hauteur de douze dimanches maximums pour l'année 2026.
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment toute modification en lien avec l'objet de la présente délibération.

VOTE
UNANIMITÉ

13. Convention de mise à disposition du véhicule minibus 9 places.

Rapporteur : M. Louis BONNET

Observations :

M LE MAIRE : pour ce minibus on a reçu la carte mobilité inclusion. Ce qui permet de se garer plus facilement. La prochaine fois qu'il va être utilisé c'est par le club de judo qui part à Toulouse.

M CLAPAUD : quels sont les critères pour gérer les demandes ? comment cela va-t-il être priorisé ?

M LE MAIRE : il y a un délai minimum pour s'organiser indiqué dans la convention, 15 jours avant. Un peu comme les salles.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal :

- Approuve la convention de mise à disposition telle qu'annexée à la présente délibération.
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment l'avenant de la convention objet de la présente délibération.

VOTE
UNANIMITÉ

M. le MAIRE poursuit avec le point rajouté à l'ordre du jour, inscrit en finances.



PROCES-VERBAL

Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 17 décembre 2025

14. Fonds de concours voirie 2025 de la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin

Rapporteur : M. René CECCHETTO

Observations :

M LE MAIRE : je rappelle que la COVE n'a pas la compétence voirie. Cependant quand la COVE a été créée il y avait un service voirie qui existait au District. Une fois existant, difficile de faire disparaître ce service. La COVE a demandé aux communes – qui ont accepté à l'exception d'une ou deux - de continuer à faire appel à ce service en contrepartie du versement d'une subvention.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal :

- Autorise M. le Maire à solliciter l'attribution et le versement de la somme de 55 298,00 € au titre du fonds de concours voirie de la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (CoVe) pour l'année 2025
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment les demandes de versement.
- Dit que cette somme sera rattachée au budget principal 2025, en section d'investissement.

VOTE

UNANIMITÉ

Monsieur le Maire évoque les décisions posées sur table :

Relevé de décisions

Date de signature	N° décision	Objet	Prestataire/Bénéficiaire/Titulaire
18/11/2025	2025-38	Convention de mise à disposition gracieuse du terrain privé de la commune à la société PLASSE - C370	SARL PLASSE
19/11/2025	2025-39	Convention de mise à disposition payante de la Boiserie ; Du 19/06/2026 au 22/06/2026 Montant : 1 610€	ASSOCIATION ARTS
28/11/2025	2025-40	Convention de mise à disposition payante de la Boiserie ; Du 19/01/2026 au 20/01/2026 Montant : 1 275 €	SOCIETE LINK ORGANISATION
03/12/2025	2025-41	Demande de subvention pour : L'étude de faisabilité et le dossier d'éligibilité Et pour l'étude de calibrage.	AGENCE NATIONAL DE L'HABITAT (ANAH)
03/12/2025	2025-42	Convention de mise à disposition payante de la Boiserie ; Du 19/01/2026 au 20/01/2026 Montant : 1 275 €	ASSOCIATION ECOVIBES

Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 17 décembre 2025

La question de M. GANDON concernait la conférence de presse du Maire candidat à élection municipale prochaine sur le montant des investissements à hauteur de 12 millions d'euros, et met en doute la sincérité du montant des investissements réalisés pendant le mandat.

N'ayant pas respectée la procédure des questions diverses telle quelle est précisée dans le règlement intérieur, Monsieur le Maire considère que la discussion qui a suivi est sans objet.

M le Maire poursuit avec les questions diverses reçues.

Questions diverses

- Sécurité routière place du 11 novembre et ailleurs

L'accident survenu le 9 décembre a de nouveau mis d'actualité la dangerosité des accès à la place du 11 novembre. J'ai interrogé les mazanais via les réseaux sociaux sur ce sujet. Des avis et des propositions m'ont été transmis. Le débat s'est élargi au groupe scolaire La Condamine. Lors de la commission sécurité du 11 décembre, j'ai fait inscrire à l'ordre du jour la réflexion pour améliorer la sécurité des piétons. Cette réflexion a été fructueuse et différentes solutions ont été actées pour la place du 11 novembre. Quel calendrier pour leur mise en place ? Concernant le groupe scolaire La Condamine, quand la commission « sécurité » étudiera les améliorations à apporter pour plus de sécurité ?

M CLAPAUD : Quels points sont mis en place hormis le radar pédagogique ?

M CECCHETTO : la première question serait à poser à l'ancienne municipalité qui a déplace le passage piéton. Pourquoi a t-telle remonté le passage piéton. C'est à demander à l'ancienne municipalité puisque vous reprenez un peu les mêmes personnes de la liste de la municipalité précédente. Ensuite, j'ai demandé à faire établir un devis pour déplacer ce passage piéton ; il est en résine donc ce travail ne peut pas être fait en régie. Il y a les bornes podotactiles à déplacer également. Il y a un certain nombre de choses à effacer. On fera une analyse financière.

M le MAIRE indique que l'enfant se porte bien. L'accident a été relativement violent. Cela me fait penser que quoiqu'on fasse, les gens qui ne respectent pas le Code de la route restent. Ces gens là il y a en aura toujours. Je précise que l'ASVP qui était là a souvent été remis en cause ; il s'est avancé pour demander à une voiture mal garée de se déplacer, il y a eu l'accident. Pour autant La mère a remercié cet agent.

M CECCHETTO : pour poursuivre mon raisonnement : quand vous [M CLAPAUD] demandez le mercredi et demandez le jeudi le calendrier, je trouve que c'est un peu osé.

M CLAPAUD : la volonté de faire, c'est ça qui m'intéresse ce qui est intéressant c'est de savoir que vous avez la volonté d'améliorer la signalisation, de déplacer les passages piétons. Ça va être étudié et que dans les semaines qui viennent les choses vont évoluer. D'autant que ces passages piétons avaient déjà été signalés lorsque nous [M CECCHETTO] étions dans l'opposition. Pourquoi ne pas l'avoir fait avant ? M LE MAIRE rappelle que différents passages piétons ont été signalés comme dangereux. Beaucoup de choses sont à faire.

M CLAPAUD : ce qui n'a pas été rajouté dans le compte-rendu de la commission c'est l'usage d'un feu tricolore.

Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 17 décembre 2025**• Ferraille – Terrasses de Mazan**

Promesse avait été faite que cette opération s'équilibrerait financièrement. Maintenant qu'il ne reste qu'une seule parcelle à vendre, pouvez-vous me communiquer la situation financière ?

Mme AUDRIN : Le budget n'est pas encore établi. Il y a un différentiel d'environ 20 000 €. C'est compliqué de donner des chiffres exacts. Cette fin d'année nous allons rembourser une première partie de l'emprunt et au premier trimestre, le solde. M le Maire indique que le projet avance. Aujourd'hui, il reste un terrain à vendre. Mme AUDRIN indique qu'aujourd'hui c'est un problème de réseaux. C'est une opération très difficile. Donc nous verrons si ça s'équilibre à la fin

• Local « ex-Lavande »

L'achat de ce local ne devait rien coûter à la commune. C'était financé par les loyers.

Après le départ du locataire, il y a un plus d'un an, vous en avez changé la destination : en faire une salle d'exposition. Il y avait une forte demande selon les dires de Madame Audrin. Mais rien ne se passe. Qu'en est-il ?

M CLAPAUD cite les propos de Mme AUDRIN.

M LE MAIRE : on a eu des demandes de commerçants. A 100 % il s'agissait de commerçants déjà installés sur Mazan. Imaginez que le propriétaire apprenne que le locataire d'un fond déménage. Donc la commune a systématiquement refusé les demandes de commerçants pour des questions déontologiques vis-à-vis des propriétaires de fonds.

On a pensé à un hall d'exposition car nous n'avons pas de musée. On peut faire des expositions éphémères à Foussa, mais uniquement éphémères.

On a pensé que si on faisait une exposition en septembre, cela serait perçu comme de la promotion en période préélectorale. Donc on est condamné à attendre les élections. Je prends en compte ce qui m'a été reproché au dernier conseil concernant la communication en période préélectorale.

M CLAPAUD : vous me faites un procès d'intention.

M LE MAIRE : pas seulement à vous !

M CLAPAUD : donc il ne va rien se passer jusqu'au mois de mars ?

M LE MAIRE : non.

• L'extension du cimetière

Lors du CM du 20 décembre 2022, une délibération proposant une modification du PLU était présentée afin de permettre l'extension du cimetière. C'était urgent. Suite au débat, la délibération a été ajournée par Monsieur le Maire. Depuis, plus de nouvelles. Qu'en est-il ?

M CLAPAUD retrace l'historique puis cite la délibération ajournée concernant l'extension du cimetière. Aujourd'hui que se passe-t-il ?

Mme AUDRIN : la première négociation avec le propriétaire n'a pas abouti. Il n'a jamais été question de passer un terrain agricole en constructible ! on devait simplement le passer sur le périmètre des collectivités publiques !

Il fallait être prêt pour une modification du PLU. Maintenant on va reprendre une nouvelle phase de négociation avec les propriétaires et nous vous tiendrons informés.

M LE MAIRE : il y a beaucoup de tombes désaffectées et qu'on ne peut pas récupérer car il y a de engagements à perpétuité. Notre mission était d'anticiper. C'est une urgence qu'il fallait préparer, mais il reste encore quelques places. Par contre, le columbarium est effectivement à réfléchir. Il faut anticiper.

M CLAPAUD : il y a 3 ans, à la commission, je n'ai pas mis d'objection à l'extension ! bien entendu qu'il faut anticiper.

M. le MAIRE conclu. Il propose que le prochain conseil municipal se tienne à 19h00.



PROCES-VERBAL

Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 17 décembre 2025

M le Maire procède à la clôture de la séance.

La séance est levée à 21h50.

Fait à Mazan, le

06 JAN. 2026

Secrétaire de Séance

M. le MAIRE

Christine JACQUES

Louis BONNET



Le procès-verbal de la présente séance sera consultable au service Affaires générales après son approbation par les membres de l'Assemblée lors de la prochaine séance de Conseil Municipal.